

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA19 17326**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 2 décembre 2019, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 11 février 2020 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA19 17326 : Règlement autorisant un emprunt de 6 267 000 \$ pour des travaux de réfection et de protection d'immeubles à l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 13 février 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate